



AVIS PUBLIC

DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis de ce qui suit est donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sayabec :

- QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 5 juin 2023 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;
- QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL230032 ;
- QUE** tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Nature de la demande :

Le propriétaire désire faire l'installation d'une piscine hors-terre en conformité avec la Loi sur la sécurité des piscines résidentielle.

Motif de la demande et remarques :

Cette demande nécessite l'obtention d'une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 7.5.6 du Règlement de zonage 2005-04.

L'importance de la demande :

En référence au croquis transmis, la piscine serait située dans la cour avant de la résidence alors que selon les dispositions de l'article 7.5.6, une piscine résidentielle doit être située dans les cours latérales ou arrière.

Identification du site concerné :

46, route Rioux à Sayabec

DONNÉ À SAYABEC, CE 3 MAI 2023

Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sayabec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure DPDRL230032 à l'hôtel de ville, à l'église et envoyé une copie par la poste en date du 3 mai 2023 entre 14 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat de publication, ce 3^e jour de mai 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chimène Ngomanda", is positioned above the printed name.

Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

CN/ib